

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 22 juillet 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité MEDECINE LEGALE ET EXPERTISES MEDICALES (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	BOUTARFA	Hadjer
2	GANNA	Abdellatif
3	KHALED	Lyes

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 25 juillet 2025

Estelle Richard
P/o Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice



Pour le directeur général en par délégation
La directrice de la Direction de l'Offre de Soins
de l'Agence Régionale de Santé de Guyane,
Estelle RICHARD